

## **La Maison des Jeunes et de la Culture de Manosque**

### **Une association de loi 1901 au service de la collectivité et de ses habitants**

Elle est le fruit d'une volonté collective de se doter d'un lieu et d'un outil de cohésion du territoire.

Elle offre des activités à caractère culturel et éducatif pour toutes les populations (Jeunes, moins jeunes, actifs, retraités) avec la volonté d'être ouverte à des pratiques artistiques, culturelles ou corporelles (sportives) qui par essence nécessiteraient la création de nombreuses structures associatives dispersées.

La MJC sert donc de « plateforme » à une vie associative « collective ». Elle permet une mutualisation de moyens au service de tous.

### **Comme toute structure associative la MJC se compose de membres adhérents dont vous faites partie.**

**Au travers de l'Assemblée Générale** vous validez les bilans financiers et moraux du fonctionnement de l'association.

C'est un moment important de rencontre entre les adhérents et les membres qui composent le Conseil d'Administration.

**Vous désignez** à l'occasion de cette Assemblée Générale **les membres élus et bénévoles du Conseil d'Administration** qui valideront :

- les orientations des actions de la MJC en fonction des ressources financières,
- la commande financée par l'action publique déléguée à l'association
- qui éliront à leur tour les membres du bureau (Président, Secrétaire, Trésorier et adjoints) tous bénévoles

### **Les membres du bureau élus par leur pair au sein du Conseil d'Administration.**

Ils ont pour mission de suivre au plus près, l'action de direction, de valider les engagements pris pour le bon fonctionnement de l'association.

### **Découvrez au verso de ce document les missions des membres du bureau de l'association**

Comme chaque année, la MJC propose aux membres de l'association qui le souhaiteraient, de s'engager plus avant dans la vie de l'association en candidatant pour **devenir membre du Conseil d'Administration (et, éventuellement, membre du bureau).**

Comme toute association, la MJC se renouvelle et de nouvelles personnes s'engagent pour faire vivre leur structure.

**Que ce soit comme administrateur ou comme membre du bureau, cet engagement bénévole, qui vous permet d'influer sur la vie et les choix de la MJC, peut vous plaire.  
C'est une suite logique pour qui s'intéresse à la vie de la cité.**

## **Administrateur –membre du bureau de la MJC de Manosque**

Dans les faits, être administrateur et membre du bureau à la MJC,

- C'est une réunion de travail tous les quinze jours environ, avec le Directeur.  
La date et l'heure est fixée en fonction des disponibilités de chacun.  
Actuellement elles sont plutôt en journée (9H30 -11H30 ou 14H -16H30).  
Certaines questions peuvent être réglées en dehors de ce cadre par validation par mail.
- C'est une validation de l'ordre du jour de quatre conseils d'administration.
- Ce sont quatre conseils d'administration (généralement le samedi)
- Ce sont deux restitutions du suivi comptable par le cabinet qui nous suit et la préparation du budget prévisionnel.

Ces instances sont toutes réalisées en compagnie du Directeur et certaines fois avec la présentation des projets des responsables de secteur.

Le Directeur propose et porte une vision de la diversification possible de la MJC, tant sur les aspects culturels, pédagogiques, musicaux qu'en direction des jeunes (tous les jeunes) ...

Cela concerne aussi des moins jeunes de la communauté manosquine (7 à 97 ans).

La mission d'administrateur et membre du bureau c'est aussi :

- La validation des projets, des partenariats, et de leur équilibre économique
- Une analyse et des propositions de travail des équipes, en fonction de la commande publique pour les actions conventionnées des partenaires institutionnels (espace Jeunes, musiques actuelles)
- Un suivi des ateliers et leur développement à l'initiative des jeunes. C'est un axe important qui nous concerne directement et fait notre originalité dans le paysage manosquin.

**Plus de 25 activités sont proposées aux manosquins dans ce cadre associatif collectif** dont certaines font appel à des Intervenants bénévoles

- La validation et suggestion du plan de communication et de développement des activités
- *La mise en place ou la suppression d'activités* en fonction de la demande (objectif global d'équilibre économique)
- Les prises de décisions économiques de l'ensemble de la MJC (réorganisation ou restructuration éventuelle)

Cela peut paraître complexe mais l'ensemble de l'équipe du bureau a surtout à prendre des décisions de bon sens qui sont mises en œuvre par l'équipe des professionnels à la tête de laquelle, le Directeur a les compétences voulues.

Prévoir l'avenir cela consiste à former en permanence des personnes qui seront un jour prochain, à la tête de l'institution. Enrichir notre association de compétences est important pour accompagner un futur secrétaire, un futur trésorier, un futur président dans sa prise de responsabilité. C'est aussi cela l'éducation populaire ! Le travail de l'ensemble du bureau a placé la MJC sur une trajectoire positive qu'il faut maintenir.

Cet engagement au « pilotage » de l'association concerne des personnes d'une bienveillante neutralité politique et religieuse qui souhaitent acquérir une expérience associative ou qui en ont eu une dans des domaines comme le suivi de projets ou la gestion.

Le compte rendu de l'AG 2020 donne une bonne vision d'ensemble.

C'est un document que les adhérents intéressés peuvent demander au secrétariat.

Vous pouvez aussi vous rapprocher des membres actuels du bureau pour avis ou ne vous engager, dans un premier temps, qu'au Conseil d'Administration !

L'assemblée générale se déroulera en présentiel le samedi 30 avril 2022 à 17h, pensez à porter votre candidature avant le 23 avril 2022.

Elle doit être matérialisée par courrier à l'attention du Directeur de la MJC.